



Certificat d'aptitude à l'exercice de la profession de Maître-nageur sauveteur (CAEPMNS)

Vous êtes titulaire d'un diplôme permettant d'exercer la profession de Maître-nageur sauveteur que vous devez renouveler tous les 5 ans.

Depuis l'arrêté du 20 janvier 2022, les conditions réglementaires ont évolué (nature des épreuves, services compétents...) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045114257>

Conditions à respecter



Pour obtenir le CAEPMNS, valable 5 ans, vous devez vous inscrire à une session de formation et réussir les épreuves de validation de cette session avant le 31 décembre de la cinquième année suivant l'obtention du diplôme conférant le titre de Maître-Nageur Sauveteur ou la délivrance du précédent CAEPMNS.

Calendrier des sessions programmées par la DRAJES de Normandie sur l'année civile 2024



Calvados	18, 19 et 20 mars 2024 à Caen	Ligue de Normandie Natation - ERFAN 02 31 75 04 19 / erfan@ffnormandie.com
	08, 09 et 10 avril 2024 à Caen	Association Aquatique Normande 06 48 15 11 53 / associationaquatiquenormande@gmail.com
	13, 14 et 15 mai 2024 à Caen	Ligue de Normandie Natation - ERFAN 02 31 75 04.19 / erfan@ffnormandie.com
	14, 15 et 16 octobre 2024 à Caen	Ligue de Normandie Natation - ERFAN 02 31 75 04 19 / erfan@ffnormandie.com
	09, 10 et 11 décembre 2024 à Caen	Association Aquatique Normande 06 48 15 11 53 / associationaquatiquenormande@gmail.com
	16, 17 et 18 décembre 2024 à Caen	Ligue de Normandie Natation - ERFAN 02 31 75 04 19 / erfan@ffnormandie.com
Eure	20, 21 et 22 mars 2024 à Évreux	SCB Sauvetage Aquatique 06 50 31 82 66 / sauvetage.bernay@gmail.com
Manche	27, 28 et 29 mai 2024 aux Pieux	Association Aquatique Normande 06 48 15 11 53 / associationaquatiquenormande@gmail.com
Seine-Maritime	25, 26 et 27 mars 2024 à Rouen	Profession Sport et loisirs 76 02 35 58 16 00 / formation76@profession-sport-loisirs.fr
	01, 02 et 03 juillet 2024 au Havre	
	02, 03 et 04 septembre 2024 au Havre	

Comment solliciter une programmation de votre CAEPMNS, au-delà des 5 ans de validité ?



Si vous n'avez pas pu suivre une session de formation avant la date limite pour un motif dûment attesté, vous pouvez solliciter une demande de prorogation de votre certificat jusqu'au 30 avril de l'année suivante auprès du Délégué régional académique, à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Normandie (DRAJES) en fournissant les renseignements et documents suivants :

- Un **courrier de demande** précisant les motifs accompagné de tous les justificatifs permettant d'apprécier la nature du (des) motif (s) invoqué (s) avec vos noms et coordonnées,
- La copie de votre **pièce d'identité**,
- La copie de votre **diplôme ou de votre dernier certificat (CAEPMNS)**.

Le dossier est à envoyer à la :

DRAJES de Normandie
Pôle Formation, certification et emploi
Im. Normandie 2 - 55 rue Amiral Cécille
76172 ROUEN Cedex 1
Référente : Amèle MAOUI-VIAU

ou par courriel :

drajes-pole3@ac-normandie.fr
avec pour objet « prorogation CAEPMNS »